CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Jeunesse et des Sports Service des Sports 04 13 31 96 96

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET : Aide au développement du sport départemental : manifestations sportives.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département renouvelle son aide à la mise en place de manifestations sportives.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'organisation de manifestations sportives de niveau national ou international, ou ayant un budget supérieur ou égal à 30 000 €

Pour que le dossier soit recevable par le service, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le descriptif précis de la manifestation.

Ces événements sportifs majeurs participent à la promotion, à la dynamique et à l'animation de notre territoire.

Ainsi, 10 subventions pour un montant total de 59 700 € sont proposées et présentées dans le tableau annexé, intitulé : manifestations sportives – CP du 23 octobre 2020.

Les subventions seront versées à la présentation d'un compte-rendu moral et financier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL